



## **COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SEANCE DU 22 FEVRIER 2024**

##### **Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 2

Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 FEVRIER 2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Florian GIBIER, Mme Marielle MERMOUD.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

**ABSENTS** : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

**OBJET : CONVENTION DE CONSEIL A MEMBRE AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE – IMPLANTATION D'UN CHALET DE BERGER - ALPAGE DE LA COMBAZ DEL2024-007**

#### **Rapporteur : Gaëlle BLANCHARD**

Madame Blanchard présente aux membres du Conseil Municipal le projet relatif à l'implantation d'un logement de berger à l'alpage communal de la Combaz pâturé par un troupeau ovin gardé.

Il est exposé au Conseil Municipal que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle la Commune adhère.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée par la SEA 74 est de : 2 925,00 € pour un montant estimé de 81 915,67 euros Hors Taxes de travaux.

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

<b>Pour : 12</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

- **ARTICLE 1 :** **DE DEMANDER** l'appui de la Société d'Economie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation et du financement des travaux prévus sur l'unité pastorale de La Combaz.

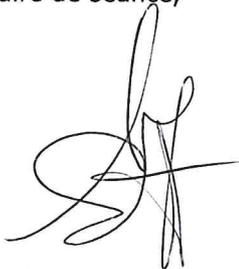
- **ARTICLE 2 :** **D'APPROUVER** le montant de la contribution proposée à 2 925,00 euros net de Taxes pour ce programme de travaux.

- **ARTICLE 3 :** **DE DEMANDER** à Monsieur le Maire d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

- **ARTICLE 4 :** **D'ACCEPTER** la convention en ses termes et de prendre acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs.

- **ARTICLE 5 :** **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous actes s'y référant.

En Mairie, le 22 février 2024  
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Affichée le  
Acte certifié exécutoire le  
Télétransmis en sous-préfecture le  
Publié le

En Mairie, le 22 février 2024  
Le Maire,  
François BARBIER

